

# **Protocole spécifique & Règlement**

## **Luxembourg Open Water Training**



Date dernière mise à jour : 06.07.2020

# Swimming Luxembourg - protocole spécifique & règlement

## Luxembourg Open Water Training

- Luxembourg Open Water Training – Règlement de l’événement ..... 3
  - Lieu, date, horaires..... 3
  - Spécifications – entraînements à réaliser ..... 3
  - Inscription..... 3
  - Précisions sur le départ, l’activité et l’arrivée ..... 4
  - Sécurité..... 5
  - Décharge à l’organisateur (Swimming Luxembourg asbl)..... 5
- Protocole spécifique..... 6
  - Confirmation – Prise de conscience et respect du protocole spécifique ..... 6
  - Recommandations et mesures d’hygiène ..... 6
    - Les trajets ..... 6
    - L’accueil sur le site..... 6
  - Responsabilités..... 6
    - FLNS ..... 6
    - Infrastructure sportive – Lac Esch sur Sure (Lultzhausen) ..... 6
    - L’organisateur des activités ..... 6
    - L’encadrement..... 7
    - Accueil ..... 7
    - Vestiaires, douches, sanitaires ..... 8
    - Natation..... 9

## Luxembourg Open Water Training – Règlement de l'événement

### Lieu, date, horaires

L'événement se déroule à Lultzhausen dans la proximité de la Base nautique en date du 11 juillet 2020. Les horaires de trois entrainements sont prévus comme suit :

3000m	09:30 départ individuel (limitation participants : 30)
1000m	11:00 départ individuel (limitation participants : 60)
500m	12:00 départ individuel (limitation participants : 60)

### Spécifications – entrainements à réaliser

Les événements 500m et 1000m sont ouverts à tous, décharge à l'organisateur par inscription, en cas de doute certificat médical à fournir.

L'événement 3000m est ouvert aux athlètes licenciés natation et/ou triathlon, décharge à l'organisateur par inscription, en cas de doute certificat médical à fournir.

Combinaison néoprène autorisée

Minimum d'âge 500m: année 2010 et plus âgé

Minimum d'âge 1000m: année 2009 et plus âgé

Minimum d'âge 3000m : année 2007 et plus âgé

L'entrainement individuel est proposé sans catégories d'âge.

La prise de temps est à considérer comme purement indicative et sera publiée sous forme d'un simple listing sur le site [www.swimming.lu](http://www.swimming.lu)

Il n'y aura pas de juges/arbitres officiels de la part de la FLNS.

Il n'y aura aucune remise de médailles et/ou récompenses.

Par ce règlement l'événement trouve sa fin naturelle 30 minutes après le dernier athlète sort de l'eau. Les personnes seront informées par l'organisateur.

### Inscription

L'inscription aux entrainements se fait via le site [www.swimming.lu](http://www.swimming.lu). Le délai pour les inscriptions est vendredi, 10 juillet 2020 à 12:00 (sharp).

Pour s'inscrire au 3000m le participant doit être en possession d'une licence natation ou triathlon valide. Pour le 500m et 1000m, le participant doit avoir une licence natation /triathlon ou un certificat

médical de non contre-indication à la pratique de la natation eau libre en compétition avec date d'établissement de moins de trois mois. (à fournir en cas de besoin).

Il est obligatoire d'utiliser le dispositif de sécurité RESTUBE pour les entrainements de 500m, 1km, 3km. Chaque concurrent sera muni d'un RESTUBE, moyennant une caution de 5 euros laquelle sera restituée une fois l'appareil retourné à la fin de l'entraînement.

Les frais d'inscription sont à régler sur place au jour de l'événement à la hauteur de 10€ par/départ. Le frais d'inscription est à payer (participant par participant) dans son intégralité.

### Précisions sur le départ, l'activité et l'arrivée

10 minutes avant le départ de l'événement, les nageurs sont appelés par ordre de leur numéro. Un officiel procède au contrôle du bon ordre des nageurs mettant l'organisateur en position de séquencer les départs.

Le départ principal est donné par le starter au moyen d'un coup de sifflet ou d'une corne de brume, il est audible par tous. Le premier nageur part et les autres nageurs attendent leur signal de départ individuel au rythme de 15 secondes.

L'organisation du départ permet aux athlètes de respecter la règle de distanciation de 2m.

Pendant l'événement les règles habituelles « open water » trouvent application. Sachant qu'il ne s'agit pas d'une compétition dans le sens classique, les athlètes sont demandés par leur attitude irréprochable et « fair-play » de respecter les indications suivantes :

Pendant la course, il est interdit de prendre appui sur le fond ou de prendre appui sur un bord (bateau, ponton...).

De même, il n'est pas admis que le nageur se déplace avec un appui sur le fond.

Gêner, entraver ou provoquer un contact intentionnel avec un autre nageur est à éviter, surtout dans une situation qu'un athlète souhaite dépasser un autre athlète.

Aucun nageur n'est autorisé à utiliser ou porter un dispositif qui puisse accélérer sa vitesse ou augmenter son endurance, à part d'une combinaison néoprène.

Des lunettes de natation, un maximum de deux bonnets, un pince-nez et des bouchons pour les oreilles peuvent être utilisés.

L'arrivée sera facilement identifiable par « un arc d'arrivée ». Les athlètes peuvent sortir de l'eau par une rampe bétonnée et doivent libérer immédiatement la zone d'arrivée.

## Sécurité

L'organisateur est en possession des autorisations requises pour l'événement planifié dans l'eau ouvert au lac Esch sur Sure en date du 11 Juillet 2020.

Les équipes CGDIS sont sur place pour accompagner l'événement.

Le port des kids « RESTUBE » est obligatoire et sera contrôlé par l'organisateur.

L'activité sera accompagné par un nombre suffisant des personnes en kayak équipé avec walkie-talkie directement lié avec l'équipe organisateur et avec le CGDIS.

## Décharge à l'organisateur (Swimming Luxembourg asbl)

Par règlement du frais d'inscription, l'athlète et/ou la personne en possession de la tutelle d'athlète décharge explicitement l'organisateur, à savoir Swimming Luxembourg a.s.b.l., de toute responsabilité liée à la participation aux différents événements LUXEMBOURG OPEN WATER TRAINING.

En cas de besoin, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation eau libre en compétition doit être présenté.

Pour tout renseignement :

SWIMMING LUXEMBOURG ASBL B.P.

L-2015 LUXEMBOURG

Tél. (+352) 22 85 28 - Fax (+352) 22 85 27

E-mail : [mail@swimming.lu](mailto:mail@swimming.lu)

[www.swimming.lu](http://www.swimming.lu)

## Protocole spécifique

### Confirmation – Prise de conscience et respect du protocole spécifique

Chaque athlète qui voudra participer aux activités organisées par Swimming Luxembourg asbl en date du 11 juillet 2020, confirme par la plateforme online (et le processus d'inscription) sa prise de conscience et son respect du présent protocole spécifique.

En absence d'une telle confirmation la participation à l'entraînement ne sera pas autorisé par l'organisateur.

### Recommandations et mesures d'hygiène

#### Les trajets

Nous recommandons en cohérence avec le protocole générale FLNS, de se rendre au lac (Lultzhausen) sans faire de covoiturage. A partir du 11 mai, le covoiturage est cependant autorisé dans les limites fixées par le gouvernement, à savoir le port obligatoire du masque si les personnes ne vivent pas sous le même toit.

#### L'accueil sur le site

L'accueil sur place, comme tout l'événement, est organisé « plein air » et les règles de distanciation sont à respecter scrupuleusement. L'organisateur, à savoir Swimming Luxembourg asbl, conseil fortement le port des masques avant et après l'entraînement, aussi bien pour les athlètes que pour les personnes d'accompagnement.

Sont mise à disposition des infrastructures sanitaires (vestiaires, toilettes) du Service National de la Jeunesse. Les règles d'usage affichées sont à respecter.

Aucun ravitaillement (boissons, barbecue, ... etc.) n'est proposé.

## Responsabilités

### FLNS

La FLNS prend la responsabilité de la rédaction du protocole global, ainsi que l'évaluation du protocole spécifique mise en place par les clubs.

### Infrastructure sportive – Lac Esch sur Sure (Lultzhausen)

Les points proposés par le protocole général (FLNS) sont mis en place et/ou complétés par des mesures équivalentes et adaptées à la situation spécifique de l'activité proposée, à savoir à la situation plein air – open water.

Les infrastructures sanitaires seront entretenues par le SNJ selon leur protocole interne.

### L'organisateur des activités

Le club (Swimming Luxembourg) qui organise les différentes activités devra déployer les mesures suivantes en prenant toute la responsabilité y relative :

- Établissement du protocole spécifique
- Etablissement des listes de groupes d'athlètes par activité proposée

Pour chaque séance d'entraînement une liste nominative des athlètes invités à l'entraînement sera établie. Cette liste sert à la fois pour la prise de présences et pour la documentation (et la possibilité effective) d'un éventuel traçage de participants par jour et plage horaire.

En même temps cette liste sert pour le contrôle effectif des entrées et sorties des athlètes en assurant le nombre maximal des athlètes permis selon ce règlement.

- Nommer une personne COVID-19 responsable de la communication avec les différentes parties : Björn Poels

## L'encadrement

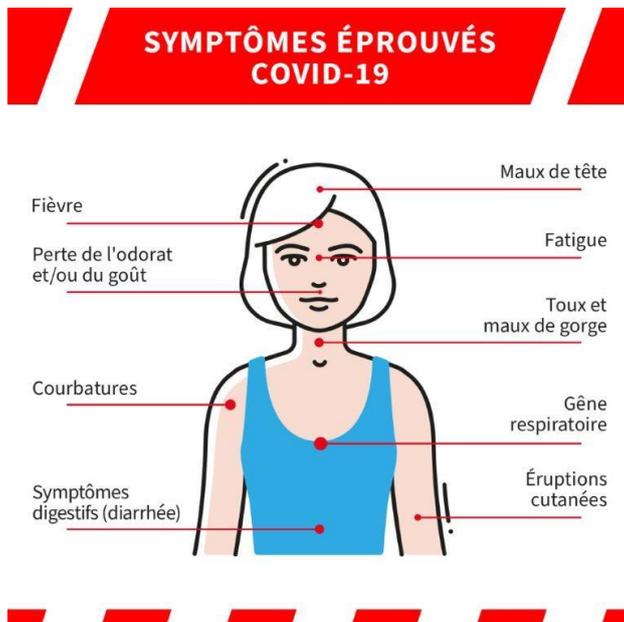
Le personnel encadrant, accueil, coaches, etc., seront responsables des points suivants :

- Respect des protocoles général et spécifique
- Des plans et procédures en place pour le lieu de l'activité
- L'information correcte et les instructions afférentes aux nageurs
- La notification de toute irrégularité/problème intervenus à l'organisateur

## Accueil

Un responsable, désigné par le club, s'occupera de l'accueil des nageurs et veillera à ce que les procédures d'hygiène soient respectées :

- Contrôle les noms des nageurs prévus pour la séance d'entraînement ainsi que leurs détails de contacts
- Communique l'emplacement dans la zone d'habillement à l'athlète
- En cas de suspicion vérifie l'état de santé du nageur



En cas de suspicion le personnel encadrant à l'autorité de refuser aux athlètes l'accès à l'entraînement. Une notification par courriel sera rédigée et communiqué dans le meilleur délai au responsable technique du club (Maël Rugani) et au président (Björn Poels).

- Donne accès décalé aux athlètes en respectant au minimum la distance de 2m et lui demande de suivre le fléchage et le marquage dans l'enceinte du départ.
- Obligation de porter un masque de protection lors de toute circulation « hors l'eau » et pour la zone « sèche » (avant et après habillage).

Responsabilités des athlètes :

- Respectent les mesures de distanciation et d'hygiène COVID-19
- Déposent leur sac et vêtements en zone d'habillage
- Les athlètes doivent se munir des équipements de protection suivants :

**Masques:** notons que les masques ou tout autre dispositif permettant de recouvrir le nez et la bouche ne protègent pas seulement le porteur de manière efficace mais protègent aussi les autres personnes des gouttelettes émises par le porteur du masque (toux, éternuement). Si une distance interpersonnelle d'au moins deux mètres ne peut pas être respectée, le port d'un masque ou de tout autre dispositif permettant de recouvrir le nez et la bouche d'une personne physique est obligatoire. Le port ne s'applique pas aux personnes pratiquant un sport ou faisant utilisation des douches à condition que la distanciation d'au moins deux mètres soit appliquée. Pour le personnel encadrant des établissements sportifs (accueil, caisses, entraîneurs, maîtres-nageurs etc.) le port est également obligatoire si une distance d'au moins deux mètres ne peut pas être respectée ;

**Solution hydro-alcoolique :** dans la mesure du possible, utiliser des solutions hydro alcooliques ; Chaque athlète doit disposer de sa propre solution hydro alcoolique.

### Vestiaires, douches, sanitaires

L'utilisation des vestiaires et des dépendances, est prévue dans un premier temps d'une façon très réglementée et limitée en assurant les distances minimales imposées par le protocole de santé affiché par le Service National de la Jeunesse (SNJ).

Pour les raisons d'hygiène générale et sanitaire, le Swimming Luxembourg propose en collaboration avec l'exploitant des installations l'utilisation des douches avant la séance d'entraînement. Une signalisation gérant le fonctionnement traitant ce point est mise en place.

Toujours en collaboration avec l'exploitant les points suivants du protocole sont respectés:

- Accès aux vestiaires fortement réglé selon panneaux d'affichage et réglementation sur place.
- Sanitaires :
  - L'utilisation est à limiter au maximum
  - Utilisation des désinfectants et obligation de désinfecter les sanitaires en les quittant (Les athlètes seront équipés par des produits hydro-alcoolique, afin de désinfecter par leurs soins les sanitaires avant et après usage.)

## Natation

Le protocole spécifique respecte l'élément clef, à savoir le respect du principe de la distance minimale à garantir entre nageurs à l'extérieur et dans l'eau.

Le protocole spécifique limite le nombre des participants

500m 60 participants

1000m 60 participants

3000m 30 participants

Sachant que régulièrement des athlètes s'inscrivent simultanément à plusieurs événements, le nombre total estimé des athlètes sur place sera est bien inférieur à la somme de départs.